

<b>Zeitschrift:</b>	Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari
<b>Herausgeber:</b>	Société suisse des traditions populaires
<b>Band:</b>	56 (1966)
<b>Rubrik:</b>	Avant la 70e assemblée générale

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Avant la 70<sup>e</sup> assemblée générale

La 70<sup>e</sup> assemblée générale de notre société aura lieu à Carouge (GE), les 6 et 7 mai 1967.

Le programme préparé à cet effet mérite quelques commentaires, ne serait-ce qu'en vue d'engager les indécis à accomplir le déplacement vers l'extrême occidentale du pays.

\*

Aux premières heures de l'après-midi du samedi, les participants visiteront le Vieux-Carouge sous l'experte conduite de M. André Corboz, un fin connaisseur de l'histoire et du développement de l'ancienne cité sarde. Qu'on leur fasse observer d'emblée que les fontaines qui animent plusieurs places (voir par exemple p. 33\*) ont été dessinées par John-Daniel Blavignac (1817-1876), l'auteur de l'«*Emprô genevois*» si souvent consulté.

Contrairement à une opinion assez répandue, Carouge n'est pas un quartier dans la banlieue de la ville de Genève. L'Arve tourbillonnante l'en sépare. Aujourd'hui ville et commune comptant 14 560 habitants, Carouge est fière de son passé!

Au premier siècle de notre ère, c'est *Quadruvium*, parce que là se rejoignent, pour passer l'Arve et aller vers Genève, au Bourg-de-Four, vers le Pays des Helvètes, deux grandes voies impériales: celle qui vient du Petit-Saint-Bernard par Annecy, le col du Châble et Landecy, et celle qui remonte la vallée du Rhône, par Vienne, Lyon, Seyssel, Viry. Avant de franchir l'Arve, elles rencontrent deux chemins secondaires, l'un menant à Veyrier, l'autre à Lancy, Bernex, Chancy.

Mais c'est à partir du milieu du 18<sup>e</sup> siècle que Carouge prend de l'importance. Et ce n'est pas par hasard que M. Corboz a choisi la date si précise de 1754 pour départ des étapes de la création de Carouge, sujet de sa conférence du dimanche matin. 1754, c'est l'année où, le 3 juin, par un traité signé à Turin, Genève abandonne à la Sardaigne d'importants droits sur les terres jadis possessions du Chapitre de la cathédrale de St-Pierre ou possessions du Prieuré de St-Victor, sur lesquelles elle avait établi sa souveraineté au cours des années 1535-1536. Au demeurant, bon nombre de ces territoires – dont Carouge – feront retour à Genève lors de la signature du Traité de Turin, le 16 mars 1816. Le traité de 1754 clôture une longue période de malentendus, de différends, de conflits presque quotidiens qui opposaient la Maison de Savoie à la République de Genève, et dont la source était certes l'enchevêtrement des droits féodaux mais que la différence de religion aiguiseait encore.

A regret sans doute – mais pour peu d'heures cependant –, les congressistes quitteront les rives de l'Arve pour monter à la Promenade du Pin,



Photo J. Tagini

Fig. 1. – La bête à Confignon, en 1964

35 \*



Photo J. Tagini

Fig. 2. – La bête à Cartigny en 1964

à Genève, plus précisément au local de l’Institut national genevois pour y écouter l’exposé de M. Roger Lecotté, le distingué vice-président de la Société d’ethnographie française et l’actif président-fondateur de la Fédération folklorique d’Ile-de-France, dont le bulletin est fort apprécié des folkloristes de tous pays. M. Lecotté entretiendra son auditoire de l’état actuel de la recherche ethnologique en France, sujet bien propre à retenir l’attention de nos spécialistes. La question de la recherche des faits folkloriques actuels et de leur classement, complexe s’il en fût pour notre pays, étudiée l’an dernier au sein du comité, reste ouverte<sup>1</sup>.

Il convient de dire encore ici que l’Institut national genevois possède quelques titres dans le domaine des traditions populaires. N’est-ce point dans ses rangs qu’est née l’idée d’envoyer à ceux qui paraissaient capables d’y répondre, une «circulaire scientifique contenant une trentaine de questions concernant les mœurs, coutumes et usages particuliers [...], superstitions villageoises, diableries traditionnelles, curiosités rustiques, marottes tombées en désuétude, etc.»<sup>2</sup>

De la Promenade du Pin, les participants iront au Palais Eynard où ils seront les hôtes du Conseil d’Etat de la République et canton de Genève et du Conseil administratif de la ville de Genève.

Cette première journée s’achèvera par le repas officiel à l’issue duquel divers discours seront prononcés.

\*

Le dimanche matin, après la séance du comité et l’assemblée générale, les manifestations publiques débuteront auxquelles toutes les personnes qui le désirent seront les bienvenues... dans le cadre des places disponibles, bien entendu!

M. Corboz retracera les étapes de la création de Carouge de 1754 à 1792, c’est-à-dire depuis le Traité de Turin du 3 juin 1754, dont il a été parlé plus haut, jusqu’au moment où la Révolution française entre dans la cité des bords de l’Arve. Le soussigné évoquera ensuite la vie carougeoise durant le premier tiers de notre siècle.

Et ce sera le départ pour l’excursion en car dans la campagne genevoise qui s’étend entre l’Arve et le Rhône, à travers une partie des anciens territoires du Chapitre et de St-Victor visés par le traité de 1754 et cédés par la Sardaigne à Genève en vertu du Traité de Turin du 16 mars 1816.

L’heure étant venue de répondre aux appels de l’estomac, les excursionnistes feront halte à Plan-les-Ouates, village en voie d’urbanisation. Les

<sup>1</sup> Voir rapport administratif pour 1966, ici même p. 56\*.

<sup>2</sup> Lettre de H. Fred. Amiel, d’octobre 1866, citée par W. Deonna, Résumé historique de l’étude des traditions populaires et de la maison rurale dans le canton de Genève, Archives suisses des traditions populaires 28 (1928), 194.

étymologistes jadis séparés sur l'origine de ce nom qui, de nos jours, fait sourire bien des gens, tombent d'accord maintenant pour reconnaître qu'il vient de *vuattes*, «marécages».

Au menu du repas que le programme qualifie de campagnard – ce qui veut dire qu'il sera servi en toute simplicité – figure un mets essentiellement genevois: la *longeole*, la *landyûle* de nos anciens. Cette sorte de saucisse parfumée au fenouil, dans la fabrication de laquelle entre une large proportion de couennes hachées, exige une longue cuisson, environ trois heures, à petit feu. L'eau où l'on cuit les *longeoles*, non couvertes, ne doit pas bouillir; elle ne doit que frissonner! On mange généralement les *longeoles* en même temps qu'un gratin de pommes de terre.

Il ne faut pas pour autant perdre de vue que le choix de la date de l'assemblée générale a été motivé par la fête du *feuillu* qui a pour jour traditionnel le premier dimanche de mai.

A Plan-les-Ouates, le cortège du *feuillu* comprend les époux de mai, «les petits mariés» comme on les appelle ici, fièrement assis dans un petit char à ridelles décoré de feuillage et de fleurs. Elle est toute de blanc vêtue, lui porte l'habit et le haut-de-forme. Il y a aussi la *bête*, cône de verdure, placée sur une charrette.

A Confignon, le *feuillu* était semblable naguère à celui de Plan-les-Ouates. Toutefois, une institutrice a cherché à lui restituer son aspect d'autrefois: la *bête* est placée sur les épaules du plus robuste des élèves des classes supérieures du degré primaire (voir fig. 1).

Si, à Cartigny comme ailleurs, la *bête* n'est plus portée, cela tient au fait que, jusque vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, les garçons «faisaient le *feuillu*» jusqu'au moment de leur confirmation, soit à l'âge de 17 ans<sup>3</sup>. Le plus solide d'entre eux se mettait à l'intérieur de la *bête*. De nos jours, le *feuillu* est affaire des seuls enfants de l'école primaire<sup>4</sup> en sorte que la pesante pyramide de feuillage ornée de lilas en fleurs est posée sur un chariot (voir fig. 2) que deux garçons tirent en courant, en queue du cortège. En tête de celui-ci, point d'époux de mai mais le roi et la reine portant l'un le sceptre, l'autre la quenouillette, couronnés tous deux des plus belles fleurs, plus richement aussi que les autres participants. Observons encore la décoration soignée des diverses fontaines du village que les garçons ont nettoyées avec ardeur, la veille dans l'après-midi.

Et c'est à Cartigny que la fin de l'excursion sera marquée de façon particulière grâce aux bonnes volontés trouvées dans le Groupe du costume de la Champagne. Mais ça, c'est la surprise...

\*

<sup>3</sup> H. S. Aubert, La célébration du *feuillu* et de la *reine de mai* dans la campagne genevoise, Archives suisses des traditions populaires 25 (1925), 271.

<sup>4</sup> Ch. Duchemin, *Le Feuillu* (Genève 1951), 17.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter une participation nombreuse aux deux journées de l'assemblée générale de 1967. Et que tous en chœur, avec les enfants de Plan-les-Ouates, nous puissions chanter :

Il est de retour  
le joli mois de mai.  
Amis, quel beau jour,  
tout sourit, tout est gai.  
La verte prairie s'émaille de fleurs ;  
partout, dans la vie, ce sont des senteurs.

Jacques Tagini  
vice-président pour la Suisse romande

## Le charivari<sup>1</sup>

par Hélène Humberset-Caborn, Chambésy

On appelle *charivari* ce vacarme effroyable provenant d'une vieille coutume païenne ayant pour but d'effrayer les manes du défunt, afin qu'ils ne viennent pas troubler le bonheur des nouveaux conjoints.

Celui des deux époux, veuf ou veuve, qui voulait goûter aux douceurs d'un second mariage devait s'attendre à une sérénade composée de tous les instruments pouvant produire un son discordant, vraie musique infernale que des chœurs accompagnaient ou avec lesquels elle alternait. Les gamins avec accompagnement de ferraille et de chaudrons hurlaient des paroles plus ou moins variables.

Pour se soustraire à ce supplice, il fallait étancher la soif des membres exécutants. Et ils étaient nombreux et altérés !

L'ancienne Genève a connu le *charivari*. Ce furent d'abord les voisins des mariés qui l'organisaient.

On lit dans les Registres du Conseil, au 8 février 1508 :

« On ordonne qu'à cet égard [le *charivari*] l'abbé de la Ville exigera doucement ce qu'il en pourra avoir, parce que cela appartient aux voisins et non à d'autres. » (Trad.)

Toutefois, le 31 août 1526, plusieurs femmes de la Tour de Boël sont appelées au sujet d'un *charivari*. On leur défend de sonner davantage des bassins, parce que cela appartient à l'Abbé, soit chef des Enfants de Genève.

<sup>1</sup> D'après : J. B. G. Galiffé, Genève historique et archéologique (Genève 1869) et J. D. Blavignac, L'emprô genevois (Genève 1879).